



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 12/06/2023  
Reçu en préfecture le 12/06/2023  
Publié le  
ID : 064-216401299-20230609-20230605-DE



Délibération n° 2023-06-05

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

### SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :  
01/06/2023  
Date d'affichage :  
01/06/2023

**Présents :** M. LALANNE, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FOURCADE, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. RIBETTE.

Nombre de membres :  
Afférents : 33  
Présents : 17  
Qui ont pris part au vote : 32

**Absents excusés :** M. JACOTTIN, Mme FERRER, M. OCHEM, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. MAUBOULES, Mme WEISS, Mme LABOURET, M. ARCHAMBEAU, Mme SCHIANO, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Votes :  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Pouvoirs :** M. JACOTTIN à M. BALMORI, Mme FERRER à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM à M. CABANES, M. MAZODIER à Mme LOURAU, Mme AUCLAIR à M. CHAVIGNE, M. NASSIEU-MAUPAS à Mme FOURCADE, M. MONTAUT à M. TALAALOUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. MAUBOULES à M. BAYSSAC, Mme WEISS à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, M. ARCHAMBEAU à M. LALANNE, Mme FLOUS à M. RIBETTE, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

**Secrétaire de séance :** M. TALAALOUT

### N° 2023-06-05

## SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA MAISON DES CITOYENS DU MONDE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES SOLIDARITES

**RAPPORTEUR :** M. Jacques CABANES

Depuis 2013, chaque année, la Ville de Billère met en œuvre le Festival des Solidarités avec un collectif d'associations et de bénévoles. Cette manifestation, proposée dans plus de 400 villes en France, vise à promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres.

Jusqu'alors, la Ville de Billère recevait une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un appel à projets, pour piloter ce projet. En 2023, la Région a décidé de modifier le fléchage de ses aides publiques et d'intervenir désormais en appui aux réseaux associatifs locaux, tels que la Maison des Citoyens du Monde. Aussi, la Ville de Billère propose à la Maison des Citoyens du Monde de reprendre la coordination du Festival des Solidarités afin de continuer à prétendre au soutien financier de la Région.

A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 5 000 € à la Maison des Citoyens du Monde pour assurer la coordination et la mise en œuvre du Festival des Solidarités 2023. Ce montant correspond à la participation financière de la Ville destinée à cet événement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 mai 2023,

**Le Conseil municipal invité à délibérer décide :**

- **DE VERSER** une subvention complémentaire de 5 000 € à la Maison des Citoyens du Monde dans le cadre de l'organisation du Festival des Solidarités 2023.
- **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

**Jean-Yves LALANNE**

